

Compte rendu de la séance ordinaire
du Conseil Municipal
du mercredi 30 mars 2016

L'an deux mil seize, le trente mars, dix-neuf heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie sous la présidence de **Madame Céline RENAUDIER**, Maire de DAON.

Présents :

MM. Jean-Luc BOIVIN - Robert CORMIER - Régis CHERBONNEAU - Serge DEFRANCE - André DELAHAIE - Olivier DELLIERE

Mmes Céline BRICAUD - Céline PLANCHENAU - Céline RENAUDIER

Absent : Adrien DELAUNAY (pouvoir à O. DELLIERE)

Secrétaire de séance : André DELAHAIE

1 - Vote du compte administratif 2015

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Commune	348 442.34 €	348 222.18 €	71 615.05 €	59 635.11 €
Assainissement	1 482.59 €	17 256.27 €	154 617.62	197 049.53 €

Madame le Maire se retire et ne participe pas au vote.

Délibération 2016-03-C

A l'unanimité, le Conseil Municipal confirme l'exactitude des résultats du Compte Administratif 2015.

2- Vote du compte de gestion 2015

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Commune	348 442.34 €	348 222.18 €	71 615.05 €	59 635.11 €
Assainissement	1 482.59 €	17 256.27 €	154 617.62	197 049.53 €

Délibération : 2016-03-D :

A l'unanimité, le Conseil Municipal confirme l'exactitude des données inscrites dans le Compte de Gestion 2014.

3 - Affectation de résultat

Madame le Maire a présenté au Conseil Municipal, le Compte Administratif et le Compte de Gestion 2015 du budget Assainissement.

Délibération : 2016-03-E :

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- décide d'affecter à la section d'investissement 71 097.70 € dès le vote du budget primitif 2016 après le vote du compte administratif et du compte de gestion 2015.
- autorise Madame le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

4 - Vote des subventions communales

Associations	Subventions allouées
ADMR	908 €
Bouts de Ficelles	1 500 €
Groupement des nuisibles	250 €
OGEC	35 000 €
Familles Rurales	200 €
SPA	145.80 €
BAC	300 €
DAON MX	500 €
APEL	600 €
TOTAL	39 403.80 €

Délibération : 2016-03-F :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide d'attribuer les subventions communales comme listées précédemment,
- autorise Madame le Maire à signer tout document afférent à ce dossier

5 - Vote du budget primitif 2016

Commune

Dépenses de Fonctionnement : 404 533.16 €

Charges à caractères gales : 120 182 €
Charges du personnel : 151 600 €
Virement section investissement : 32 790.03 €
Autres charges courantes : 61 400 €
Charges financières : 7 050 €
Dépenses imprévues : 20 911.13 €
Opération d'ordre entre sections : 10 500 €

Recettes de Fonctionnement : 404 533.16 €

Résultat de fonctionnement : 88 812.16€
Produits des services 28 000 €
Impôts et taxes : 211 141 €
Dotations et Participations : 61 600 €
Autres produits gestion courante : 15 000 €

Dépenses d'Investissement : 199 107.40 €

Remboursement d'emprunt : 26 800 €
Immobilisations corporelles : 81 700 €
Immobilisations incorporelles : 25 000 €

Recettes d'Investissement : 199 107.40 €

Subvention : 8 000 €
Solde d'exécution reporté : 117 817.37 €
Emprunts : 30 000€
Virement de la section d'investissement : 32 790.03 €
Opérations d'ordre entre sections : 10 500 €

Assainissement

Dépenses de Fonctionnement : 13 902.79 €

Charges à caractères gales : 1 500 €
Virement section investissement : 10 440.75 €
Opérations d'ordre : 1 962.04 €

Recettes de Fonctionnement : 13 902.79 €

Opérations d'ordre entre section : 902.79 €
Ventes : 13 000 €

Dépenses d'Investissement : 82 500.49 €

Opérations d'ordre entre section : 902.79 €
Emprunts : 10 500 €
Solde d'exécution reporté : 71 097.70 €

Recettes d'Investissement : 82 500.49 €

Virement section de fonctionnement : 10 440.75 €
Opérations d'ordre : 1 962.04€
Emprunts : 54 324.02 €

Délibération : 2016-03-G :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Valide le budget primitif 2016 communal et Assainissement tel que détaillé ci-dessus,
- Autorise Madame le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est prévue le avril 2016 à 20 h 30.

Madame le Maire lève la séance à 20 h 30.